

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2024

---

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2452)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 110

présenté par  
M. Villedieu

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« très ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli et de cohérence fait suite aux amendements visant à supprimer la limitation aux véhicules 100% électriques dans les dispositions de l'article L224-10.